

République Française  
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Yasmine PIRONNET, le plus âgé des membres du conseil de Sainte-Radegonde jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Date de convocation : 27 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Valérie SIMON, Yasmine PIRONNET, Murielle COLIN, Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND, Jérôme GADIOUX, Franck WAXIN, Benjamin LEPERCQ.

Secrétaire de séance : Monsieur Franck WAXIN

**ORDRE DU JOUR**

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Fixation des indemnités des élus
- Délégation du conseil municipal au maire
- Composition des commissions Grand Poitiers
- Questions diverses

## **ELECTION DU MAIRE**

Sous la présidence de Yasmine PIRONNET, le conseil municipal a procédé à l'élection du maire.

M.LEPERCQ et Mme WIBAUT sont assesseurs.

Avec une seule candidature, Valérie SIMON a été élue Maire à la majorité absolue, avec 9 pour et 2 blancs.

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Madame SIMON précise que le conseil municipal peut avoir soit un, soit deux, soit trois adjoints.

Après échange, le conseil municipal décide de rester dans la configuration antérieure avec deux adjoints.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Avec une seule candidature, Véronique FOUCHER est élue 1<sup>ière</sup> adjointe à la majorité absolue avec 9 pour et 2 blancs.

Avec deux candidatures, Pascal BELONCLE est élu 2<sup>ième</sup> adjoint à la majorité absolue avec 7 pour, 1 blanc et 3 pour Céline WIBAUT.

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Madame SIMON lit le texte à tout le conseil présent.

## FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Madame SIMON présente les barèmes des indemnités du maire.

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice)
Moins de 500	25,5
De 500 à 999	40,3
De 1 000 à 3 499	51,6
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire.

Madame SIMON propose donc de percevoir des indemnités de 21.5% de l'indice soit 836€22 brut.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Madame Simon présente le barème des indemnités des adjoints.

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice)
Moins de 500	9,9
De 500 à 999	10,7
De 1 000 à 3 499	19,8
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5

De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

Après échange, le conseil municipal décide que le 1<sup>ier</sup> et le 2<sup>ième</sup> adjoint auront 8.25% de l'indice soit 320.88€ brut.

Dans l'enveloppe allouée aux indemnités, il reste donc 7.3% de l'indice soit 283€93 brut.

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Après échange, le conseil municipal délègue certaines attributions au maire à l'unanimité.

### **COMMISSIONS GRAND POITIERS**

Suite à l'élection du nouveau maire et des nouveaux adjoints, une nouvelle organisation des commissions de Grand Poitiers est mise en place.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame SIMON et Monsieur GADIOUX présente le contrôle qu'ils ont fait sur la maison en vente au 17 La Touche qui est en péril. En effet, il faudrait consolider les murs avec des étais par l'extérieur. Un arrêté de mise en sécurité va être fait pour prévenir tout danger d'éboulement.

Madame SIMON annonce que la fête des Lumas se déroulera bien le 06/08/2022. Le spectacle musical prévu l'an dernier est financé par la commune pour 3000€ et subventionné sur 2021 pour 1000€ par le département. Par ailleurs, M. FOUCHER recherche activement des bénévoles.

A 23H10, la séance est levée